



# VOIE DÉDIÉE SUR LE BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

---

**COVOITURAGE, TRANSPORTS  
COLLECTIFS ET TAXIS**

---

RÉUNION PUBLIQUE - 17 AVRIL 2023

# Programme de la soirée

19h00 > 21h15



**01**

## INTRODUCTION

15 mn

**02**

## LA PAROLE AUX GARANTS CNDP

5 mn

**03**

## PRÉSENTATION DU PROJET

- Présentation générale du projet
- Modalités de mise en œuvre
- Les points soumis au débat

20 mn

Temps d'échanges sur le projet



1h25

**04**

## CONCLUSION / PROCHAINES ÉTAPES

10 mn

# 01

## INTRODUCTION

### EMMANUEL GRÉGOIRE

Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques

**VOIE DÉDIÉE**  
**SUR**  
**LE BOULEVARD**  
**PÉRIPHÉRIQUE**

# 01

## INTRODUCTION

### DAVID BELLIARD

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

**VOIE DÉDIÉE**  
**SUR**  
**LE BOULEVARD**  
**PÉRIPHÉRIQUE**

# Le cadre de la consultation



La Ville de Paris a décidé de soumettre à consultation du public le projet de décision pour la création d'une voie dédiée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis sur le Boulevard périphérique.

Il s'agit d'une **Participation du Public par Voie Électronique** (PPVE), participation pour des décisions soumises à aucune procédure particulière.

Dans cette intention **la Ville a sollicité l'expertise et l'accompagnement de la Commission Nationale du Débat Public** (CNDP), qui a nommé une garante et un garant pour une mission d'appui méthodologique.

## Pour participer et donner son avis



Tout au long de la PPVE (jusqu'au 28 mai 2023 à 23h59), **vous pouvez déposer votre avis sur le registre numérique du site dédié :**

**[www.peripherique-voie-dediee.paris](http://www.peripherique-voie-dediee.paris)**



**1 réunion publique** de lancement le 17 avril à 19h



**2 webinaires thématiques**, programmés les 10 et 23 mai à 19h

02

**LA PAROLE  
AUX GARANTS CNDP**

**MARIE-CLAIRE EUSTACHE  
JEAN-LOUIS LAURE**

**VOIE DÉDIÉE  
SUR  
LE BOULEVARD  
PÉRIPHÉRIQUE**

# Les principes de la CNDP



## INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



## NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



## TRANSPARENCE

Sur son travail et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



## ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



## ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



## INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



**Vous avez une question sur la procédure ? Contacter les garants :**

[marie-claire.eustache@garant-cndp.fr](mailto:marie-claire.eustache@garant-cndp.fr) | [jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr)



# Le rôle des garants



- ✓ **Préparer la PPVE**, pour garantir l'accès à une information complète et accessible à chacun-e
- ✓ **Veiller à la qualité et à l'effectivité de la participation du public**, tout au long de la procédure
- ✓ **Rédaction d'un avis méthodologique** sur l'organisation de la procédure et **d'un rapport final** à l'issue de la PPVE
- ✓ **Analyser la PPVE et apprécier la qualité de la procédure** pour en rendre compte

# 03

## PRÉSENTATION DU PROJET

- Présentation générale du projet
- Modalités de mise en œuvre
- Les points soumis au débat

**VOIE DÉDIÉE**  
**SUR**  
**LE BOULEVARD**  
**PÉRIPHÉRIQUE**

# Quelques repères sur le Boulevard périphérique

## Le boulevard périphérique de Paris relève du domaine public de la Ville

et la Maire de Paris y exerce  
la police de circulation,  
dans le respect des prescriptions prises par le  
Préfet de Police  
pour les aménagements de voirie



**Autosolisme** : fait de circuler  
seul dans une automobile  
ou sur un deux-roues à moteur

**Covoiturage** : partage d'un trajet  
avec une ou plusieurs personnes,  
dans un véhicule personnel et sans  
demande de rétribution  
(autre que le partage des frais  
trajet effectué, le cas échéant)

# Quelques repères sur le Boulevard périphérique

**35 km  
de long**

**34 portes**  
connectées  
au boulevard périphérique



**21 communes  
et 4 départements limitrophes**  
au boulevard périphérique

**Environ 80 %  
des déplacements**  
ont pour origine ou destination  
Paris et la Petite Couronne

**Trajet  
moyen  
7,5 km**

**Autosolisme : environ  
80 % en moyenne**

soit 1,24 personnes par véhicule  
(1,10 personnes par véhicule  
pour les trajets domicile-travail)

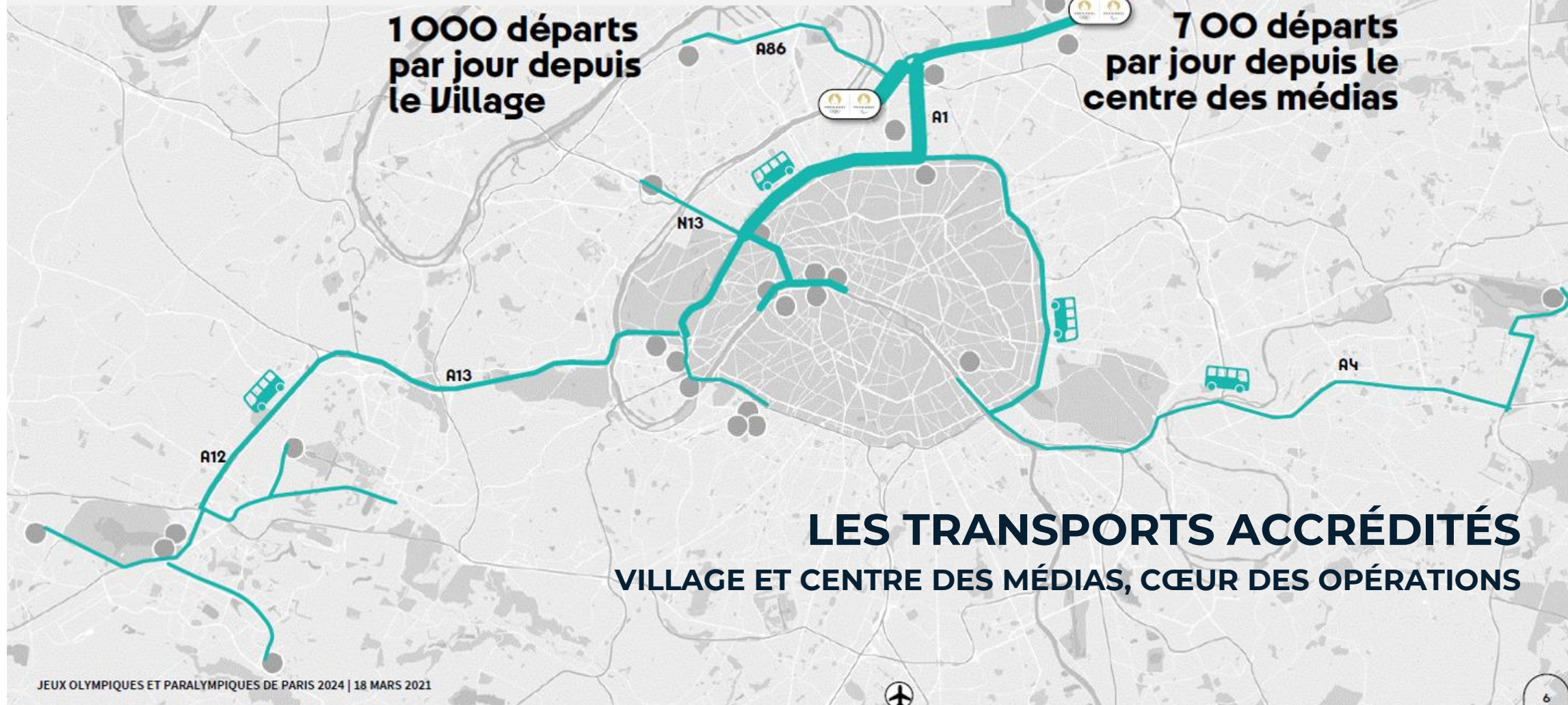
**Vitesse médiane :  
environ 50km/h en  
journée**

(entre 30km/h et 45 km/h en heure de  
pointe)

**Entre 1,2 et 1,5 millions  
de déplacements**  
par jour

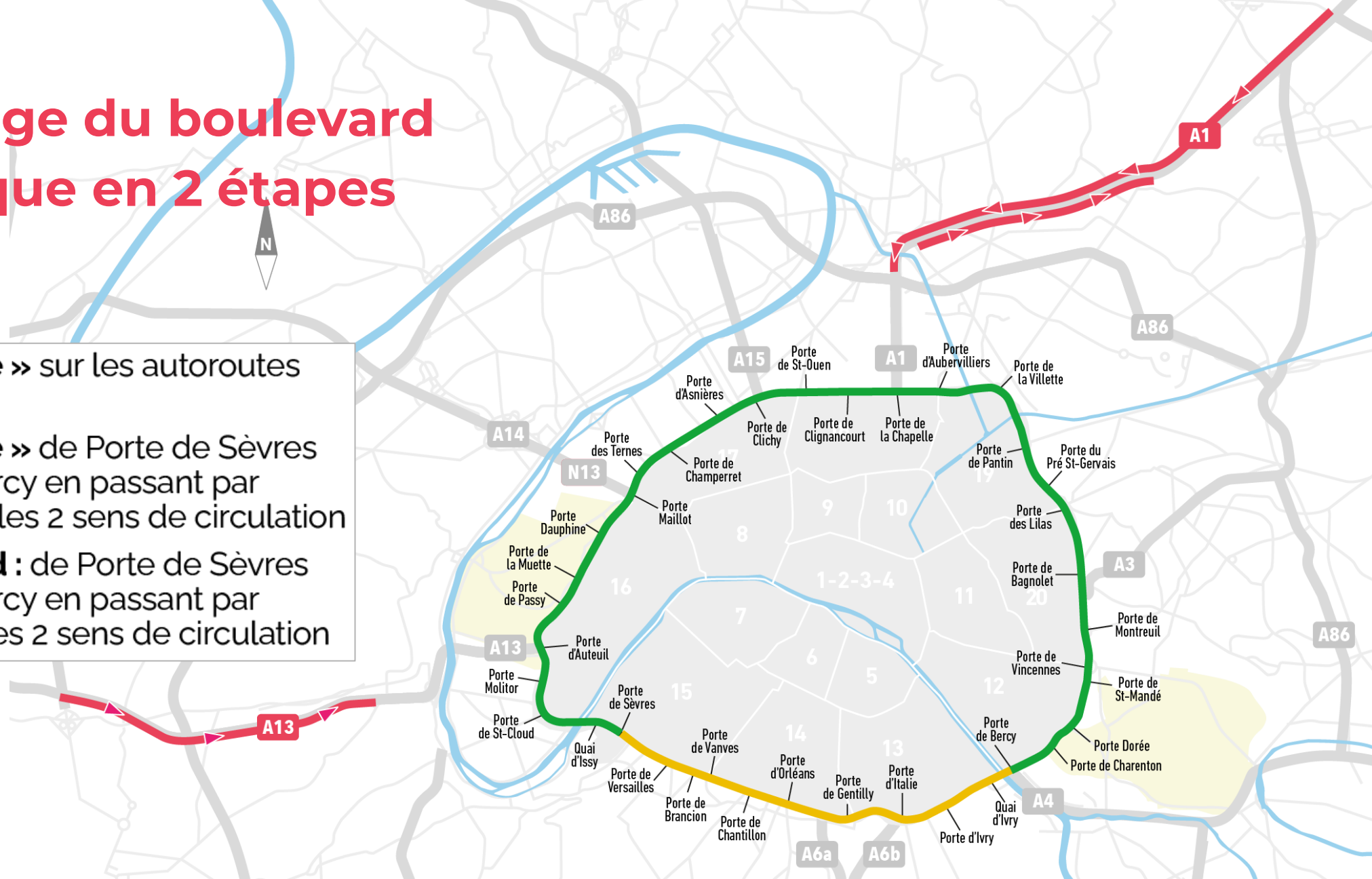
Sources : Institut de sondage MV2  
et bureau de recherche 6-t (septembre-octobre 2020)

# Les voies olympiques



# Un bouclage du boulevard périphérique en 2 étapes

- « **Voie héritée** » sur les autoroutes A1 et A13
- « **Voie héritée** » de Porte de Sèvres à Porte de Bercy en passant par le Nord, dans les 2 sens de circulation
- **Bouclage Sud** : de Porte de Sèvres à Porte de Bercy en passant par le Sud, dans les 2 sens de circulation



# Les principaux objectifs de la voie dédiée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis



## Accompagner l'augmentation de la pratique du covoiturage

(15 à 20 % des déplacements aujourd'hui sur le boulevard périphérique)



## Réduire les dépenses des franciliens qui se déplacent en voiture



## Diminuer l'empreinte environnementale des trajets motorisés

Un projet qui s'inscrit dans la continuité du **Plan national de covoiturage du quotidien**, la **Loi d'orientation des mobilités** et le **Plan de protection de l'atmosphère 2018-2025**, porté par l'État et la Région Île-de-France.

Film de présentation  
des modalités de mise en œuvre



# Les grands principes de fonctionnement de la voie dédiée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis

- Elle serait activée de manière **temporaire pendant les heures de pointe** dans chaque sens de circulation
- Au sein de ces plages horaires, la voie fonctionnera de façon **dynamique pour s'adapter aux conditions réelles de trafic**
- La voie dédiée sera **située sur la voie de gauche**








# Quelles plages horaires d'activation ?

- Les voies seront activées **pendant les épisodes de congestion routière**
- L'observation des courbes de trafic moyen permet de proposer une plage de fonctionnement optimale, soumise à la consultation :
  - ✓ de **6h30 à 11h du matin**
  - ✓ de **15h30 à 20h le soir**
  - ✓ **En semaine et/ou pendant les week-end**
- **Les événements particuliers**, et notamment les accidents, seront pris en considération pour désactiver le dispositif

# 7 sections activables ou désactivables



# Qui pourrait utiliser cette voie ?

-  **Tous les véhicules avec au moins 2 personnes à bord, sauf les poids lourds**
-  **Les taxis**
-  **Les transports collectifs : bus, autocars, transports scolaires**
-  **Les transports dédiés de personnes à mobilité réduite (PMR)**
-  **Les véhicules de secours, d'assistance et de police**

## Quelle vitesse de circulation ?

Pour des questions de sécurité, la vitesse sur le périphérique pourrait être limitée à **50 km/h**:

- Soit de façon permanente
- Soit uniquement lorsque la voie dédiée est activée



Objectif : **limiter le risque d'accident** lié à un trop grand écart de vitesse avec les voies de droite, notamment en cas de changement de file.



# Le contrôle, un dispositif majeur pour garantir l'efficacité de la voie

**Le système de contrôle utilise des totems surmontés de caméras.**

Elles pourront :

- distinguer les catégories de véhicules (taxis ou autobus par exemple)
- compter les passagers à l'avant comme à l'arrière
- lire les plaques minéralogiques avant et arrière

Un **agent assermenté** observe et vérifie les véhicules potentiellement en infraction avant de sanctionner les infractions avérées.

**L'amende est de 135 €.**

Ce système est appelé la **verbalisation assistée par ordinateur** (VAO).

# Un dispositif d'évaluation de l'efficacité

Un groupe de travail sera constitué afin d'établir une **méthodologie d'études partagée**.

Le protocole d'évaluation aura pour objectifs de **mesurer l'efficacité de la voie dédiée** notamment en matière de :

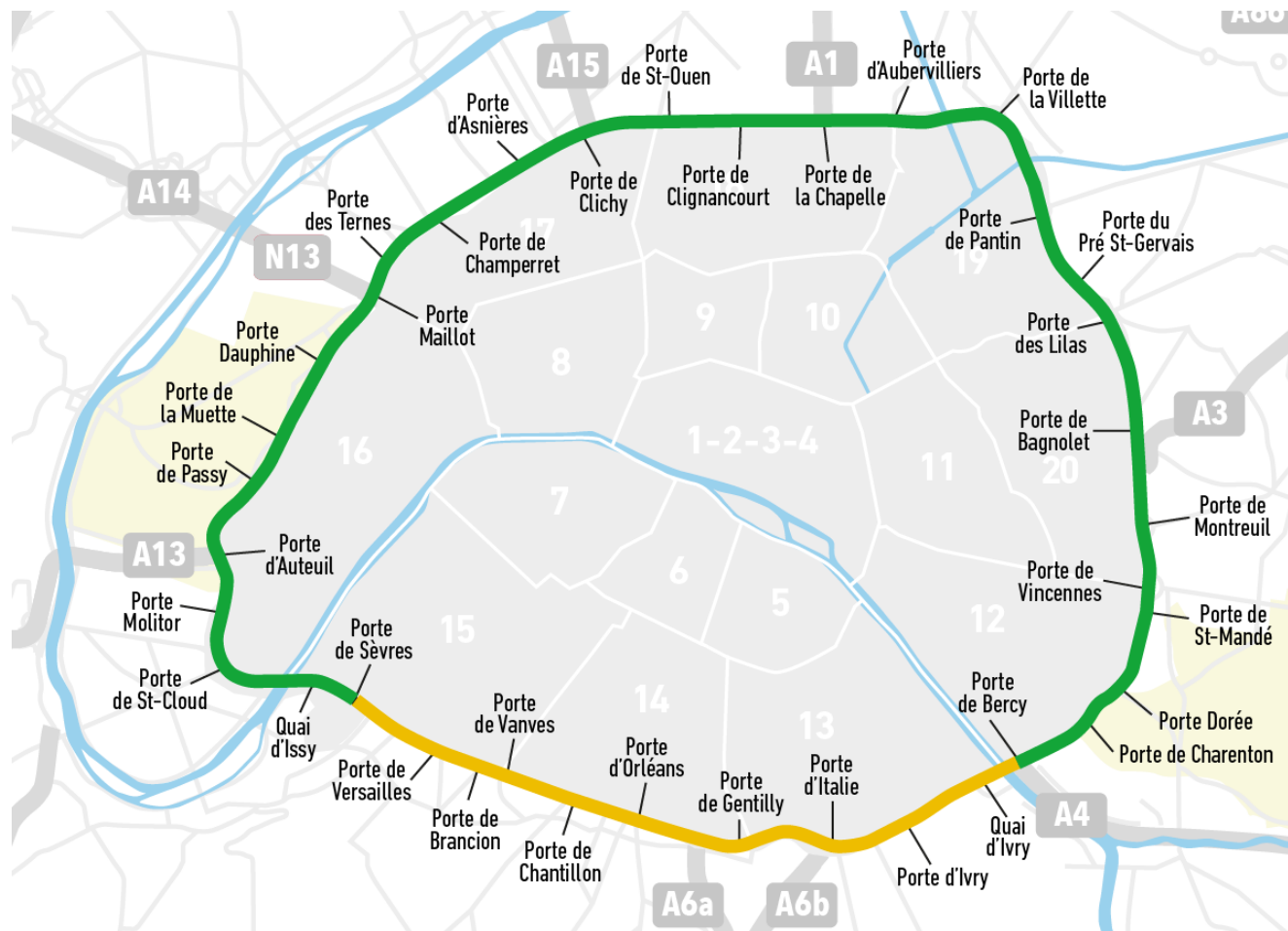
- augmentation de la part du covoiturage
- reports de circulation
- sécurité et accidentologie
- qualité de vie (réduction de la pollution et des nuisances sonores notamment)

**Ce dispositif fera l'objet d'un suivi annuel, par un collège d'acteurs publics, institutionnels et professionnels. Une évaluation sera réalisée dès 2024, pour définir l'état initial, puis chaque année jusqu'en 2028.**

# Le coût du projet

Le montant du projet : **18,7 M€ HT**, financé à 100 % par la SOLIDEO, entre Porte de Sèvres et Porte de Bercy

Le « bouclage Sud » : un investissement complémentaire de la Ville de Paris, à hauteur de **5 M€ HT**





# Le calendrier du projet

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE DÉDIÉE** pour les Jeux Olympiques et Paralympiques

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2024**  
Test de la voie dédiée

**FIN 2024**

Ouverture envisagée de la voie dédiée Section « héritage » (partie Nord)

2023

2024

2025

**AVRIL/MAI 2023**  
**PPVE**  
Participation du public par voie électronique

**JUILLET 2023**  
Publication du bilan  
**ÉTÉ 2023**  
Décision de la Ville de Paris

**JUILLET - SEPTEMBRE 2024**  
Utilisation de la voie dédiée en configuration Olympique et Paralympique

**MI 2025**  
Ouverture envisagée de la voie dédiée « bouclage sud »

# Rappel des 4 sujets spécifiquement soumis au débat

- Les catégories d'usagers ayant droit d'emprunter la voie réservée**
- Les plages horaires d'activation du dispositif, en semaine et/ou pendant les week-ends**
- La limitation de vitesse sur la voie réservée comme sur les autres voies en période d'activation / de façon permanente**
- Les mesures d'accompagnement permettant de faciliter la pratique du covoiturage**



## TEMPS DE QUESTIONS / RÉPONSES

### 1h20

**Vous pouvez également poser vos questions par écrit sur :**



Slido.com  
Code :  
**#PPVEPERIPH**

ou

Questions  
manuscrites sur  
les fiches papiers  
en salle



# Questions/réponses

04

**CONCLUSION DE LA RÉUNION  
PROCHAINES ÉTAPES**

**VOIE DÉDIÉE  
SUR  
LE BOULEVARD  
PÉRIPHÉRIQUE**

# 04

## CONCLUSION

### EMMANUEL GRÉGOIRE

Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques

# 04

## CONCLUSION

### DAVID BELLIARD

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie

**VOIE DÉDIÉE**  
**SUR**  
**LE BOULEVARD**  
**PÉRIPHÉRIQUE**

# Rappel des modalités de participation et des prochaines rencontres

## Pour contribuer tout au long de la PPVE (du 17 avril au 28 mai)

- Dépôt de vos avis sur le registre numérique du site dédié à la PPVE :

[www.peripherique-voie-dediee.paris](http://www.peripherique-voie-dediee.paris)

## Les webinaires thématiques (liens de connexion sur le site Internet) les :

- **10 mai 2023 à 19h: fonctionnement de la voie dédiée**
- **23 mai 2023 à 19h: accompagnement au covoiturage et évaluation du dispositif**

## Pour vous informer à la suite de la réunion :

- un dossier d'information et une plaquette synthétique disponibles sur le site,
- le compte rendu thématique de la réunion disponible prochainement sur le site.

## Pour toute question sur le déroulement de la procédure, vous pouvez contacter les garants CNDP par e-mail :

[marie-claire.eustache@garant-cndp.fr](mailto:marie-claire.eustache@garant-cndp.fr) ; [jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr)





**Merci de votre  
participation**

**[www.peripherique-voie-dediee.paris](http://www.peripherique-voie-dediee.paris)**